

FUTUR ALTERNANT : FAITES VOS ETUDES EN APPRENANT UN METIER!



Introduction

Vous devez poursuivre vos études et vous souhaitez apprendre un métier de façon concrète en alliant la théorie et la pratique ? Vous êtes demandeur d'emploi et vous souhaitez obtenir un diplôme tout en travaillant ? Vous êtes salarié et vous souhaitez vous reconvertir ?

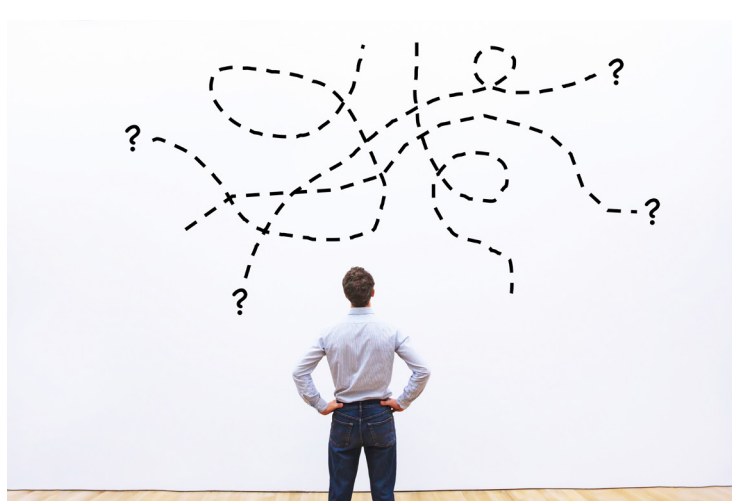
Avez-vous pensé à l'alternance ?

L'alternance est un mode de formation, qui vous permettra d'obtenir une qualification ou un diplôme, tout en apprenant un métier dans des domaines très variés. Outre le fait de combiner théorie et pratique, elle présente de nombreux atouts : vous faites l'acquisition de compétences tout en percevant une rémunération pendant votre formation, vous vous confrontez à la réalité du monde de l'entreprise ce qui vous permettra d'être mieux armé pour votre entrée sur le marché du travail, vous avez les avantages du statut de salarié et d'étudiants, ...

Alors quelque soit votre âge, quelque soit votre profil, pensez à l'alternance!

Ce kit vous permettra de mieux appréhender ce type de formation, et de déterminer, pas à pas, si elle est faite pour vous ! Nos équipes du CFA Académique de La Réunion et du GRETA Réunion sont également disponibles pour vous accompagner tout au long de votre réflexion et du processus de mise en place de votre formation en alternance.

SOMMAIRE



I ntroduction	2
L 'alternance c'est quoi ?	4
L 'alternance, c'est pour qui ?	5
P ourquoi choisir l'alternance ? Les atouts de ce type de formation.	7
Q uel métier peut-on apprendre en alternance ?	11
T rouver votre formation en alternance.	13
T rouver une entreprise qui recrute en alternance.	15
P réparer sa candidature et son entretien.	18
P réparer votre arrivée en entreprise.	20
L es clés pour une alternance réussie.	23
Q ue se passe-t-il à la fin du contrat en alternance ?	24
E n conclusion	27

L'alternance c'est quoi ?

L'alternance est un système de formation qui permet d'associer :

- Une **partie théorique** dispensée dans un centre de formation ;
- Et une **partie pratique** qui se déroule en entreprise.

Grâce à l'alternance, on obtient donc une qualification reconnue, tout en apprenant un métier au sein d'une entreprise.

C'est la combinaison des savoirs et du savoir-faire.

Il existe différents types de contrats en alternance :

Le contrat d'apprentissage

Il a pour but d'obtenir un diplôme (CAP, Baccalauréat, BTS, Licence, Master, ...), ou un titre à finalité professionnelle inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), dont l'ensemble des titres professionnels relevant du ministère du Travail.

Le contrat de professionnalisation

Il a pour but d'acquérir une qualification professionnelle (diplôme ou titre professionnel enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), Certificat de Qualification Professionnelle (CQP), ...), reconnue par l'Etat et/ou la branche professionnelle.

Le contrat de reconversion ou promotion par alternance Pro-A

Il a pour but la reconversion (changement de métier ou de profession) ou la promotion (sociale ou professionnelle) du salarié par l'alternance.

L'alternance c'est pour qui ?

Les conditions pour entrer en alternance varient en fonction des contrats :



Contrat d'apprentissage

Vous pouvez entrer en apprentissage :

- Si vous avez entre 16 ans et 29 ans révolus au début du contrat d'apprentissage;
- Jusqu'à 34 ans révolus si vous souhaitez préparer un diplôme ou un titre supérieur à celui déjà obtenu ; si votre précédent contrat d'apprentissage a été rompu pour une cause indépendante de votre volonté ; si votre précédent contrat d'apprentissage a été rompu pour inaptitude physique temporaire ;
- Sans limite d'âge si vous êtes reconnu comme travailleur handicapé ; vous avez un projet de création d'entreprise nécessitant le diplôme ou titre visé ; vous êtes un sportif de haut niveau ;
- A 15 ans en ayant terminé le collège si vous souhaitez découvrir un métier via une formation en alternance d'une année scolaire dans un lycée professionnel ou un centre de formation des apprentis.





Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est ouvert :

- Aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus pour compléter leur formation initiale ;
- Aux demandeurs d'emplois de 26 ans et plus inscrits à Pôle Emploi ;
- Aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS), de l'Allocation Adultes Handicapés (AAH) ;
- Aux personnes ayant bénéficié d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI).

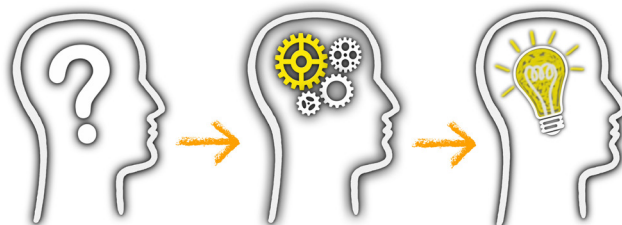


Contrat de reconversion ou de promotion par l'alternance Pro-A

Le Pro-A s'adresse à un salarié :

- En Contrat de travail à Durée Indéterminée (CDI) ;
- Sportif ou entraîneur professionnel en Contrat à Durée Déterminée (CDD) ;
- En Contrat Unique d'Insertion (CUI) à durée indéterminée ;
- Placé en position d'activité partielle.

Le salarié ne doit pas avoir atteint un niveau de qualification équivalant à une certification professionnelle enregistrée au RNCP et correspondant au grade de la licence (Bac+3).



FORMATION

Pourquoi choisir l'alternance? Les atouts de ce type de formation.

La formation en alternance présente plusieurs avantages :



Vous vous formez à un métier par la théorie et la pratique

L'alternance vous permet de combiner, tout au long de votre formation, une partie théorique en centre de formation, et une partie pratique en entreprise qui vous permettra de développer vos compétences professionnelles.

C'est une formation qualifiante

Vous obtenez un diplôme ou un titre professionnel reconnu.

Vous bénéficiez d'une formation gratuite

Vos frais de formation sont pris en charge par l'entreprise d'accueil pendant toute la durée du contrat. Vous n'aurez rien à déboursier. Ainsi, l'alternance constitue une bonne alternative pour poursuivre ses études en dépit d'éventuelles difficultés financières, ou si vous ne voulez pas faire de crédit avant même d'entrer dans la vie active.





Vous êtes rémunérés pendant la formation et vous gagnez en autonomie financière

L'avantage quand on choisit l'alternance, c'est d'être rémunéré et de commencer à avoir une certaine autonomie financière. Cette rémunération mensuelle dépend : du type de contrat, de l'âge, du niveau de qualification, ...

Pour les contrats d'apprentissage

Le salaire dépend de l'âge et de l'année d'exécution du contrat. Il est compris entre 27% et 100% du SMIC (sauf dispositions conventionnelles plus favorables) :

	Moins de 18 ans	18 à moins de 21 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1ère année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC*
2ème année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC*
3ème année	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC*

*Ou Salaire Minimum Conventionnel si plus favorable
Montant SMIC mensuel brut au 1er mai 2023 : 1 747,20 €

Pour les contrats de professionnalisation

Le salaire dépend de l'âge et du niveau de qualification avant le début du contrat. Il est compris entre 55% et 100% du SMIC (sauf accord collectif de branche plus favorable) :

Rémunération minimum		
Âge du bénéficiaire	Non titulaire d'un titre ou diplôme équivalent au Bac Professionnel (ou titulaire du Bac Général)	Titulaire d'un titre ou diplôme supérieur ou égal au Bac Professionnel (hors Bac Général)
16 - 20 ans	55% du SMIC	65% du SMIC
21 - 25 ans	70% du SMIC	80% du SMIC
26 ans et plus	100% du SMIC	
	85% du salaire conventionnel	

Montant SMIC mensuel brut au 1er mai 2023 : 1 747,20 €

Pour les contrats de reconversion ou de promotion par l'alternance Pro-A

Si la formation se déroule pendant le temps de travail, la rémunération du salarié est maintenue. Pendant sa formation, le salarié bénéficie de la protection sociale en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles.



Vous multipliez vos chances de trouver un emploi à l'obtention du diplôme

Si l'entreprise dans laquelle vous effectuez votre alternance envisage de recruter pour développer son activité, vous êtes bien placé pour obtenir le poste. En effet, une fois votre diplôme obtenu, vous aurez acquis toutes les compétences nécessaires au poste, et en plus, vous connaissez bien l'entreprise et son secteur d'activité, vous serez imprégné de sa culture, et vous serez déjà intégré à l'équipe. Sinon, sur votre CV, votre expérience professionnelle en entreprise en alternance peut être un atout non négligeable par rapport à un autre candidat ayant suivi la même formation que vous mais en initial. Vos compétences et expériences seront plus appréciées, et ce sera plus facile pour vous de bien vous « vendre » auprès d'un futur employeur.

Vous gardez votre statut d'étudiant

Tous les étudiants de moins de 26 ans en alternance peuvent obtenir la carte d'étudiants des métiers. Vous devez en faire la demande auprès de votre centre de formation qui la délivre normalement sous 30 jours. Cette carte d'étudiant des métiers, valable sur l'ensemble du territoire national, permet de bénéficier de réductions identiques à celles dont bénéficient les étudiants de l'enseignement supérieur : restaurant universitaire, cinéma, transports, musées, ...



Des avantages en tant que salarié

Vous avez droit à des avantages en tant que salarié (congrés payés, ...). Selon l'entreprise d'accueil, vous pouvez bénéficier de tickets restaurants, d'offres du comité d'entreprises, ...

L'aide au financement du permis de conduire

Si vous avez plus de 18 ans, que vous avez démarré un contrat d'apprentissage, et que vous êtes inscrit à une session pour obtenir votre permis de conduire (permis B), vous pouvez bénéficier d'une aide forfaitaire de 500 €. Cette aide, financée par l'ASP, est versée au CFA dans lequel l'apprenti est inscrit qui la reverse à l'apprenti.



La formation en alternance offre ainsi plein d'avantages, mais vous ne devez pas oublier qu'en alternance, le rythme est aussi plus chargé et intense. En effet, vous serez à la fois en cours ET en entreprise durant l'année (si le centre de formation ferme à une période de l'année vous ne serez pas en vacances mais en entreprise). Cela signifie moins de temps pour réviser ou préparer les projets pour les cours. Plus l'année avance, plus la fatigue peut se faire ressentir. Mais rassurez-vous : vous allez y arriver ! Pour cela vous devrez faire preuve de rigueur et de maturité.

Quel métier peut-on apprendre en alternance ?

En alternance, vous pouvez vous former à des centaines de métiers dans tous secteurs d'activité. Les offres se sont beaucoup développées ces dernières années, offrant ainsi des formations en alternance pour quasiment tous les métiers.

Au CFA Académique de La Réunion comme au GRETA Réunion, nous vous proposons un catalogue d'offres actualisées et en adéquation avec les évolutions du marché du travail. N'hésitez pas à consulter notre catalogue par ici : [https://ftlvreunion.fr/fileadmin/user_upload/a_telecharger/Catalogue Alternance 2022.pdf](https://ftlvreunion.fr/fileadmin/user_upload/a_telecharger/Catalogue_Alternance_2022.pdf)

Le développement des offres de formation en alternance a permis de rompre avec un a priori: l'alternance est faite pour les métiers manuels, de l'artisanat, ou pour les personnes en difficultés scolaires. Aujourd'hui, les formations en alternance permettent d'accéder à des formations jusqu'au master, soit Bac+5.



Vous êtes convaincus que l'alternance est faite pour vous et souhaitez opter pour ce mode de formation ?

Avant tout vous devez bien réfléchir au métier que vous souhaitez exercer et dans quel secteur d'activité vous souhaitez évoluer. Pour cela :



Communiquez avec vos proches et votre réseau

Vos parents et amis connaissent votre personnalité, vos centres d'intérêt et peuvent vous accompagner dans votre réflexion. Parlez de votre projet à vos professeurs. Allez à la rencontre de professionnels en activité et échangez avec eux sur leur parcours. Discutez avec des jeunes déjà en formation ... Ces échanges vous permettront d'affiner votre projet professionnel.

Faites des recherches

Renseignez-vous sur les métiers en consultant des vidéos, en lisant des interviews de professionnels, en consultant le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) près de chez vous, en participant à des salons pour l'orientation et l'emploi, à des journées portes ouvertes ...



Optez pour des filières qui recrutent

De l'artisanat au numérique en passant par l'aide à la personne, les secteurs en demande de main d'œuvre sont divers et variés.

En 2021, les secteurs d'activité qui ont le plus recruté en alternance en France (d'après Le Parisien Etudiant) sont les banques et les assurances, l'énergie et le commerce.

En 2019, le Top 5 des secteurs qui recrutent le plus en apprentissage à La Réunion sont: le commerce, l'industrie, l'hébergement-restauration, la construction et les services.

Trouver votre formation en alternance.

L'alternance vous permet de préparer :

- Un diplôme professionnel de l'enseignement secondaire : Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP), Baccalauréat Professionnel (Bac Pro), Brevet Professionnel (BP), ...
- Un diplôme de l'enseignement supérieur : Brevet de Technicien Supérieur (BTS), Diplôme Universitaire Technologique (DUT), licences professionnelles, diplômes d'ingénieur, diplômes d'école de commerce, master, ...

L'alternance permet d'accéder à tous types de formation (du CAP au Bac+5), pour une durée variant de 6 mois à 3 ans (4 ans selon des cas spécifiques) selon le titre préparé.

Ci-dessous la nomenclature des diplômes par niveau :

Années après le Bac	Titre du diplôme	Niveau de diplôme
-	CAP, BEP	Niveau 3
Bac	Baccalauréat	Niveau 4
Bac +2	DEUG, BTS, DUT, DEUST	Niveau 5
Bac +3	Licence, Licence Professionnelle	Niveau 6
Bac +4	Maîtrise, Master	Niveau 6
Bac +5	Master, Diplôme d'études supérieures spécialisées, Diplôme d'ingénieur, Diplôme d'école de commerce	Niveau 7

Afin de vous aider à trouver la bonne formation qui correspond à votre projet professionnel, les équipes du CFA Académique de La Réunion et du GRETA Réunion sont à votre disposition pour vous conseiller et vous guider dans vos choix.

Nous vous proposons un large panel de formations en alternance dans divers secteurs, ouvrant à différents métiers :

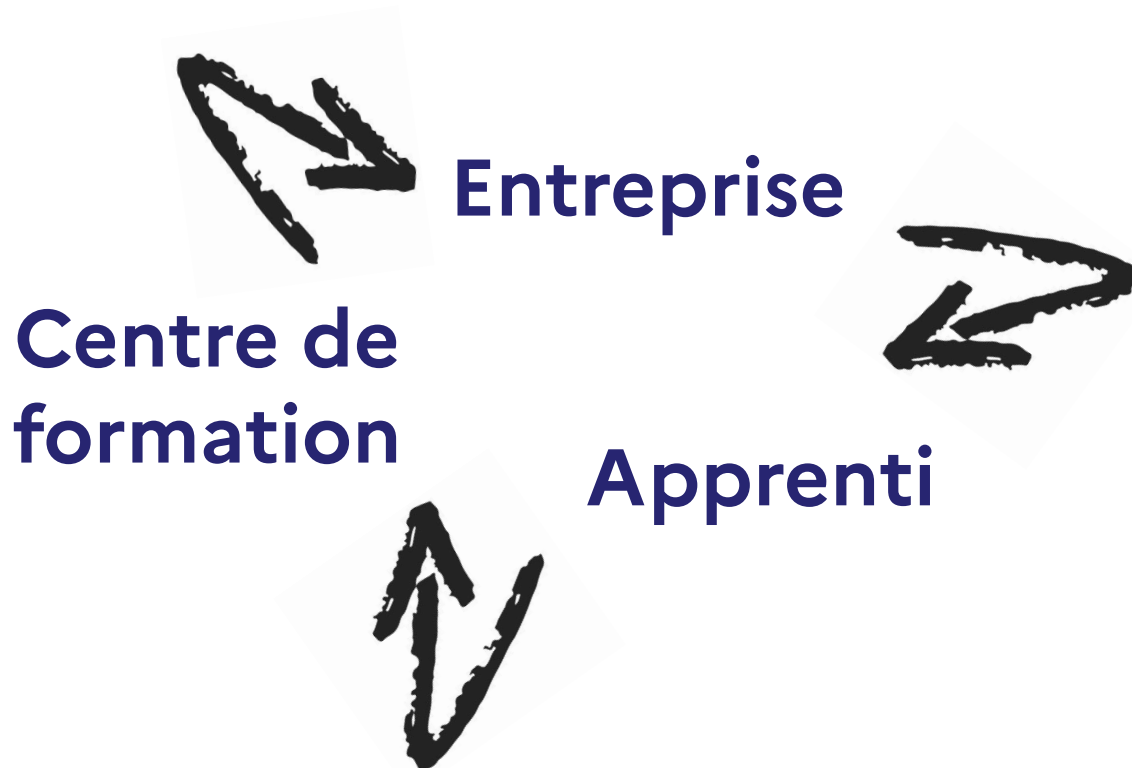
- **Bâtiment – Energie**
- **Commerce – Vente**
- **Développement Durable – Environnement**
 - **Hôtellerie – Restauration**
 - **Tourisme**
 - **Langues**
 - **Industrie**
 - **Santé – Sanitaire – Social**
 - **Supports aux entreprises**
 - **Transport – Logistique**

Pour plus de détails sur les formations proposées, vous pouvez consulter notre catalogue Alternance sur notre site : [https://ftlvreunion.fr/fileadmin/user_upload/a_telecharger/Catalogue Alternance 2022.pdf](https://ftlvreunion.fr/fileadmin/user_upload/a_telecharger/Catalogue_Alternance_2022.pdf)

Trouver une entreprise qui recrute en alternance.

Vous avez déterminé le métier que vous souhaitez faire, vous avez trouvé la formation correspondant à votre projet professionnel : pour que le processus d'alternance puisse se mettre en place vous devez trouver la bonne entreprise dans laquelle vous allez acquérir vos compétences professionnelles.

En effet, la formation en alternance repose sur le triptyque :



Le choix de l'entreprise est important car vous allez y passer du temps, et que l'expérience que vous allez y acquérir sera votre 1er atout sur votre CV lorsque vous arriverez sur le marché du travail à l'obtention de votre diplôme ou qualification.

Alors comment trouver une entreprise qui recrute en alternance?



Faites une liste des entreprises appartenant au secteur d'activité que vous souhaitez intégrer

- Consultez leur site Internet et leurs réseaux sociaux : de plus en plus d'entreprises diffusent spontanément des annonces d'emplois en alternance.
- Dans le cas d'une candidature spontanée à ces entreprises, renseignez-vous bien sur elles et sur leurs besoins : vous ne devez pas demander un contrat à l'entreprise, mais lui faire une proposition qui réponde à ses besoins.
- Ne visez pas que les grandes entreprises: des petites entreprises, parfois moins sollicitées, peinent à recruter.

Appuyez-vous sur le réseau du CFA Académique de La Réunion et du GRETA Réunion

- Nos conseillers peuvent vous mettre en relation avec des entreprises partenaires qui ont exprimé un besoin de recrutement en alternance.
- Pensez aussi à consulter le jobboard de notre site Internet Formation Tout au Long de la Vie pour avoir accès aux dernières offres en alternance qui y auront été postées : [Les offres d'emploi | FTLV Réunion \(ftlvreunion.fr\)](#).
- Abonnez-vous à nos réseaux sociaux afin d'avoir accès à nos offres : LinkedIn FTLV Réunion : [FTLV Réunion : Présentation | LinkedIn](#) ; Facebook CFA Académique Réunion : [CFA Académique Réunion | Facebook](#) ; Facebook GRETA Réunion : [GRETA Réunion | Facebook](#).





Recherchez des annonces sur diverses autres plateformes et jobboard

- Consultez les offres sur le site 1jeune1solution : Plus de 400 000 offres d'emploi et d'alternance sélectionnées pour vous (1jeune1solution.gouv.fr).
- Consultez le site de Pôle Emploi.
- Rapprochez-vous de la mission locale de votre secteur.

Participez à des salons, forums, des job dating de l'alternance, ...

- Allez à la rencontre des entreprises qui recrutent pour faire valoir votre candidature et votre motivation.



Vous souhaitez intégrer une formation en apprentissage avant d'avoir trouvé votre entreprise : vous aurez alors un délai de 3 mois, après l'entrée en formation, pour signer votre contrat en alternance avec une entreprise.

Préparer sa candidature et son entretien.

Vous avez sélectionné des entreprises auprès desquelles vous souhaitez faire des candidatures spontanées, et des annonces d'emploi en alternance auxquelles vous souhaitez répondre. Voici quelques conseils pour bien préparer votre candidature :



Faites votre bilan

Dans votre profil, il y a plein de choses à valoriser en entretien :

- Vos compétences acquises ou en cours d'acquisition
- Vos qualités personnelles : sens de l'écoute, bonne communication, ...
- Vos expériences professionnelles et personnelles. Chacune d'elles vous apportent des connaissances et des compétences dans le monde du travail. Par exemple, une expérience de garde d'enfant vous permet de valoriser votre sens des responsabilités!



Rédigez votre CV

Votre CV est votre meilleur ambassadeur. Adaptez-le au secteur dans lequel vous postulez. Mise sur un CV court et efficace, construit autour de 4 sections :

- Vos diplômes;
- Votre expérience;
- Vos compétences;
- Vos centres d'intérêt.

Attention aux fautes d'orthographe : relisez-vous bien ou faites relire votre CV.



Rédigez votre lettre de motivation

La lettre de motivation doit valoriser le CV, le compléter, et non le répéter. Elle doit donner envie à l'entreprise de vous rencontrer.

Construisez votre lettre de motivation en 3 parties :

- L'entreprise;
- Vous;
- L'entreprise et vous.

Encore une fois attention aux fautes d'orthographe!



Envoyez votre candidature

Adressez votre candidature à la bonne personne : le contact sur l'offre d'emploi ou le responsable de recrutement indiqué sur le site de l'entreprise en cas de candidature spontanée.

Envoyez votre candidature rapidement.

Si vous envoyez une candidature par mail, soignez l'objet et personnalisez le contenu du message.

Vous avez transmis votre candidature (CV et lettre de motivation) et vous avez décroché un entretien. Voici quelques conseils pour bien le préparer :

AVANT L'ENTRETIEN

- RELISEZ BIEN L'OFFRE
- RENSEIGNEZ-VOUS SUR L'ENTREPRISE ET SON SECTEUR D'ACTIVITÉ
- IDENTIFIEZ VOTRE INTERLOCUTEUR
- ENTRAÎNEZ-VOUS À VOUS PRÉSENTER : RÉPÉTEZ VOTRE INTERVENTION
- SOIGNEZ VOTRE E-REPUTATION PROFESSIONNELLE : SOIGNEZ VOTRE IMAGE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ET FAITES-EN SORTIR QUE VOS PROFILS RÉFLECTENT LA PERSONNE QUE VOUS ÊTES

JUSTE AVANT L'ENTRETIEN

- SOIGNEZ VOTRE LOOK : CHOISISSEZ UNE TENUE APPROPRIÉE ET DANS LAQUELLE VOUS ÊTES À L'AISE
- VÉRIFIEZ L'HEURE DU RENDEZ-VOUS : CONSULTEZ ET CALCULEZ L'ITINÉRAIRE POUR VOUS Y RENDRE (ATTENTION AUX EMBouteillages), ARRIVEZ AU MOINS 15 MINUTES EN AVANCE
- TRAVAILLEZ VOTRE RESPIRATION ET VOTRE CONCENTRATION : SI VOUS ARRIVEZ EN AVANCE, PROTÉGEZ-EN POUR SOUFFLER ET FAIRE LE VIDE DANS VOTRE ESPRIT

PENDANT L'ENTRETIEN

- ADOPTEZ UNE ATTITUDE AIMABLE ET SOURIANTE. SOIGNEZ VOTRE LANGAGE. IL EST FORT PROBABLE QUE PLUSIEURS PERSONNES ASSISTENT À VOTRE ENTRETIEN : NE SOYEZ PAS DÉSTABILISÉ PAR LEUR PRÉSENCE!
- PRÉSENTEZ-VOUS DE MANIÈRE CLAIRE ET SYNTHÉTIQUE. N'HÉSITEZ PAS À DONNER DES EXEMPLES POUR ILLUSTRER VOTRE PROPOS
- SOYEZ À L'ECOUTE DE VOS INTERLOCUTEURS. N'HÉSITEZ PAS À POSER DES QUESTIONS
- SI L'ENTRETIEN A LIEU EN DISTANTIEL, PRÉPAREZ BIEN VOTRE ENVIRONNEMENT ET VOTRE MATÉRIEL, ET ASSUREZ-VOUS DE NE PAS ÊTRE DÉRANGÉ

APRES L'ENTRETIEN

- FAITES UN EMAIL À VOTRE INTERLOCUTEUR AFIN DE LE REMERCIER DE VOUS AVOIR REÇU, ET DE RAPPELER VOTRE MOTIVATION
- EFFECTUEZ UNE RELANCE TÉLÉPHONIQUE AU BOUT DE 15 JOURS SI VOUS N'AVEZ PAS DE NOUVELLES (SAUF SI ON VOUS AVAIT INFORMÉ D'UN DÉLAI LONG DE DÉCISION)

Préparer son arrivée en entreprise.

Vous avez décroché une alternance avec une entreprise.

Félicitations !

La prochaine étape sera celle des démarches administratives avec l'entreprise et le centre de formation.

En effet, l'alternance est encadrée par un contrat de travail (appelé le CERFA) pour le contrat en apprentissage ou le contrat de professionnalisation (ou le contrat de reconversion et de promotion par l'alternance Pro-A) :

Type de contrat	Contrat en apprentissage	Contrat de professionnalisation
Qui ?	Pour les 16-29 ans (dérogations possibles selon des cas particuliers)	Pour les 16-25 ans (ou les demandeurs d'emploi de + de 26 ans)
Quoi ?	Pour un contrat d'une durée comprise entre 6 et 36 mois	Pour un contrat d'une durée comprise entre 6 et 24 mois
Comment ?	Avec une formation qui représente 25% de la durée du contrat minimum	Avec une formation de 150 heures minimum
Combien ?	Et un salaire qui varie entre 27% et 100% du SMIC brut selon l'âge et l'ancienneté du contrat	Et un salaire qui varie entre 55% et 100% du SMIC brut selon l'âge et le niveau de qualification du contrat

Que vous soyez en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation (ou en contrat de reconversion et de promotion par l'alternance Pro-A), le Cerfa est le contrat de travail de l'alternance. Il doit être signé par l'entreprise et vous-même (ou votre représentant légal si vous êtes mineur). Il est délivré en 3 exemplaires originaux : un pour l'entreprise, un pour vous, et un pour le centre de formation.

Concrètement :

- C'est votre entreprise et votre centre de formation qui complètent le Cerfa.
- Vous devez signer votre Cerfa avec votre entreprise avant le 1er jour de votre contrat et vous devez en garder un exemplaire original.
- C'est votre entreprise qui envoie ensuite directement le Cerfa à son Opco de référence.



Maintenant que les aspects administratifs sont réglés, vous pouvez vous préparer sereinement pour votre arrivée en entreprise :

PRÉPAREZ VOTRE VENUE

- SI QUELQUES JOURS AVANT VOTRE ARRIVÉE VOUS N'AVEZ PAS EU DE MESSAGE DE VOTRE ENTREPRISE AVEC LES INFORMATIONS IMPORTANTES QUANT À VOTRE 1ER JOUR, N'HESITEZ PAS À LEUR FAIRE UN EMAIL AFIN DE LEUR DEMANDER LES HORAIRES DE TRAVAIL, LA PERSONNE À DEMANDER À VOTRE ARRIVÉE, ...

- RELISEZ LES NOTES QUE VOUS AVEZ PRIS POUR PRÉPARER VOTRE CANDIDATURE ET VOTRE ENTRETIEN, MAIS AUSSI CELLES PRISES PENDANT L'ENTRETIEN.

RÉUSSISSEZ VOTRE 1ER JOUR

- COMME POUR L'ENTRETIEN, ARRIVEZ AVEC 15 MINUTES D'AVANCE. VOUS SEREZ AINSI PLUS DÉTENDU POUR VOTRE 1ÈRE JOURNÉE DE TRAVAIL.

- FAITES CONNAISSANCE AVEC VOTRE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE OU TUTEUR, LES COLLÈGUES DE VOTRE SERVICE, ET PLUS GÉNÉRALEMENT TOUS LES COLLABORATEURS DE L'ENTREPRISE. VOUS N'ALLEZ CERTAINEMENT PAS RETENIR LES NOMS ET FONCTIONS DE TOUT LE MONDE MAIS ÇA VIENDRA! DÉCOUVREZ LE FONCTIONNEMENT DE L'ENTREPRISE ET SURTOUT POSEZ DES QUESTIONS!

PRENEZ DES NOTES

- SUR L'ORGANIGRAMME DE L'ENTREPRISE.
- SUR LE FONCTIONNEMENT DES OUTILS INFORMATIQUES : MOTS DE PASSE, ...
- SUR VOS MISSIONS.
- SUR LES OUTILS MIS EN PLACE AVEC VOTRE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE OU TUTEUR POUR SUIVRE VOTRE ÉVOLUTION PENDANT VOTRE FORMATION : RYTHME DES RENDEZ-VOUS POUR LES BILANS, PLAN D'ACTION, CARNET DE SUIVI, ...

Les clés pour une alternance réussie.

Pour bien démarrer votre alternance :

- Faites la liste de vos missions : vous pourrez ainsi les hiérarchiser et les prioriser;
- Mettez un place un planning (journalier ou hebdomadaire) : afin d'être sûr de bien effectuer toutes vos missions dans les délais impartis ;
- Faites connaissance avec l'équipe, imprégnez-vous de l'organisation de l'entreprise : participez à des réunions, des points d'équipes, ... Cela vous permettra aussi de mieux vous intégrer ;
- N'hésitez pas à solliciter votre maître d'apprentissage ou votre tuteur si vous rencontrez des difficultés ou avez des doutes, et surtout n'hésitez pas à poser des questions.

Mais la réussite d'une alternance se construit aussi sur le long terme. Aussi, une fois votre intégration terminée, mettez en place des outils de suivi avec votre maître d'apprentissage ou votre tuteur comme :

- Un plan d'acquisition des compétences ;
- Une évaluation d'acquisition des compétences ;
- Un planning de suivi avec des points réguliers (pouvant intégrer votre organisme de formation) afin de déterminer les axes à travailler en priorité ou les points d'amélioration.
- ...

Que se passe-t-il à la fin du contrat en alternance?

Après plusieurs mois ou années passés dans votre entreprise d'accueil, votre alternance touche bientôt à sa fin. Bien finir son alternance est essentiel pour la suite de votre parcours, que ce dernier se déroule dans votre entreprise ou non.

A la fin de votre contrat :

- Faites le bilan avec votre maître d'apprentissage ou votre tuteur : co-complétez les documents de suivi, demandez-lui son appréciation sur votre travail ;
- Rédigez votre rapport d'alternance ;
- Evoquez avec la direction de l'entreprise la possibilité, soit de continuer chez eux en alternance si vous souhaitez acquérir un nouveau diplôme, soit de poursuivre via une embauche en CDD ou CDI ;
- Exploitez les réseaux sociaux professionnels, en complétant votre profil avec cette expérience, et en demandant à votre maître d'apprentissage ou tuteur d'ajouter des commentaires et recommandations sur votre profil ;
- Demandez une lettre de recommandation à votre entreprise d'accueil ;
- Gardez le contact : donnez de vos nouvelles régulièrement. Si la fin de votre contrat en alternance ne se solde pas par une embauche dans l'immédiat, l'entreprise pourrait faire appel à vous si une opportunité se présentait dans un avenir proche.

En ce qui concerne la partie administrative, à la fin de son contrat, l'alternant reçoit les mêmes documents qu'un salarié en fin de contrat (CDD ou CDI). En tant qu'employeur, vous devez lui remettre :

- Un certificat de travail ;
- Une attestation Pôle Emploi ;
- Son solde de tout compte.

Il peut aussi arriver que le contrat en alternance soit rompu avant la fin de ce dernier, pour cause de difficultés rencontrées avec l'alternant (problèmes de comportement, manque de motivation et d'engagement, conflits, erreurs, ...), ou de difficultés rencontrées par l'entreprise qui ne peut plus accueillir l'alternant :

Rupture du contrat d'apprentissage

Rupture pendant la période d'essai : les 45 premiers jours de l'apprenti en entreprise correspondent à sa période d'essai. Pendant ces 45 jours, l'employeur comme l'employé peuvent rompre le contrat d'apprentissage sans préavis, et sans avoir à expliquer sa décision. Il suffit pour cela d'envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie (employeur ou apprenti), ainsi qu'au directeur de l'établissement de formation pour signaler la rupture. L'apprenti ne touchera alors aucune indemnité, sauf si le contrat le prévoyait.

Rupture après la période d'essai : au-delà des 45 jours, le contrat peut être rompu en cas de :

- Force majeure, c'est-à-dire de survenance d'un événement totalement imprévisible au moment de la signature du contrat, et rendant la poursuite du contrat impossible (ex : incendie, inondation, ...) ;
- Accord amiable de l'apprenti et de l'employeur ;
- Démission de l'apprenti. Dans ce cas, il doit respecter une procédure particulière : il doit saisir un médiateur et respecter un préavis de 2 mois ;
- Liquidation judiciaire sans maintien de l'activité ;
- Faute grave de l'apprenti : refus de suivre la formation, violence, harcèlement, retards systématiques au travail, absences injustifiées, ... ;
- Inaptitude de l'apprenti constatée par le médecin du travail ;
- Décès du maître d'apprentissage quand il s'agit d'une société unipersonnelle ;
- Exclusion définitive de l'apprenti du CFA ;
- Obtention du diplôme préparé par l'apprenti ;
- Décision administrative.

Rupture du contrat de professionnalisation

Si le contrat est un CDD, il ne peut, en théorie, ne pas être rompu, sauf dans les cas suivants :

- Pendant la période d'essai, à l'initiative de l'employeur ou de l'alternant ;
- Par un accord entre l'employeur et l'alternant ;
- Au motif d'une embauche en CDI ;
- En cas de force majeure : catastrophe naturelle, incendie, inondation rendant impossible la poursuite du contrat ;
- En cas de faute grave du salarié : refus de suivre la formation, violence, harcèlement, retards systématiques au travail, absences injustifiées, ...

Si le contrat est un CDI, il peut être rompu dans les mêmes conditions qu'un CDI classique :

- Pendant la période d'essai, à l'initiative de l'employeur ou de l'alternant ;
- A l'initiative de l'employeur, pour licenciement économique, licenciement pour motif personnel ou force majeure ;
- D'un commun accord : l'employeur et l'alternant s'entendent sur les modalités d'une rupture conventionnelle ;
- A l'initiative du salarié par le dépôt de sa démission ;
- Par l'intervention du juge. Le Conseil des Prud'hommes peut prononcer la résiliation judiciaire du contrat au profit du salarié qui estime que l'employeur manque gravement à ses obligations. En cas de succès, la résiliation produit les mêmes effets qu'un licenciement sans cause réelle et sérieuse. En cas d'échec, le salarié continue à travailler dans l'entreprise aux conditions prévues.

En conclusion

Vous savez tout ou presque maintenant sur la formation en alternance.

Il ne vous reste plus qu'à vous lancer!

Pour cela, nos équipes restent mobilisées et joignables :

CFA Académique de La Réunion

cfaacademique@ac-reunion.fr
cfaac-developpeur@ac-reunion.fr
0262 29 46 49
0692 22 38 50

GRETA Réunion

Antenne Nord
greta.nord@greta-reunion.fr
0262 41 81 13

Antenne Sud
greta.sud@greta-reunion.fr
0262 70 06 30

Alors n'hésitez plus : contactez-nous!